

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 avril 2016	N° 2016-263

Convocation du 22 avril 2016

Aujourd'hui vendredi 29 avril 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne BREZILLON
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à M. Jacques GUICHOUX
Mme Zeineb LOUNICI à M. Kévin SUBRENAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 12h30
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h35
M. Patrick BOBET à M. Michel LABARDIN à partir de 13h15
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 12h20
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE à partir de 11h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET de 9h45 à 11h25
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h50
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h50
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 10h40
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h25
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h50
Mme Michèle FAORO à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 10h00
Mme Véronique FERREIRA à Mme BOST à partir de 11h30
M. Marick FETOUH à Mme Laurence DESSERTINE à partir 11h45 et à M. Fabien ROBERT à partir de 12h50
Mme Béatrice de FRANÇOIS à Mme Isabelle BOUDINEAU à partir de 12h35
Mme Magali FRONZES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h50
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h35
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45 et à M. Pierre HURMIC à partir de 13h10
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 12h05 et à Mme Chantal CHABBAT à partir de 13h15
M. Alain JUPPE à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h50
Mme Andréa KISS à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h35
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h40
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 13h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h50
M. Patrick PUJOL à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
M. Benoit RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL à partir de 12h50
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI de 11h00 à 12h00

M. Clément ROSSIGNOL PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h05
Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 10h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h05
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 11h30
M. Alain TURBY à M. Michel DUCHENE à partir de 12h25
M. Michel VERNEJOUL à M. Gérard DUBOS à partir de 11h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 avril 2016	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2016-263

Marchés publics - Exploitation, entretien et maintenance des installations du service de chauffage urbain bois/gaz situé à Saint Médard en Jalles (quartier Hastignan) : Appel d'offres, autorisation de signature

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2006, la commune de St-Médard-en-Jalles a lancé, selon la procédure de dialogue compétitif, un marché relatif à l'étude, la conception, la réalisation et l'exploitation d'un complexe énergétique environnemental dans le quartier d'Hastignan. Celui-ci s'est décomposé en deux parties :

- La première concernait l'étude, la conception et la réalisation (2007)
- La seconde concernait l'exploitation de la chaufferie à compter du 5 décembre 2007, pour une durée initiale de 9 ans, le terme du contrat ayant été prorogé par avenant et fixé au 30 juin 2016.

La procédure a abouti à la mise en place d'un réseau de chaleur, faisant l'objet d'un contrat d'exploitation avec la société Cofély Services.

La chaufferie, située rue Anatole France, est composée d'une chaudière bois d'une puissance de 560 KW assurant la couverture de 70 à 80% des besoins annuels et d'une chaudière gaz d'une puissance de 600 KW. Les bâtiments desservis sont les suivants :

- Equipements municipaux :

- Espace aquatique
- Centre socio-culturel Georges Brassens
- Ecole primaire d'Hastignan
- Centre de loisirs La Grange à Léo
- Salle de sport Léo Lagrange

- 8 logements de la résidence les Jardins de Thibault construits en accession sociale à la propriété.

Compte tenu de ces caractéristiques, il s'agit donc d'un service public de chauffage urbain.

Depuis la loi MATPAM, Bordeaux Métropole détient la compétence du service public de chauffage urbain sur l'ensemble du territoire métropolitain et devient, à ce titre, responsable de l'exploitation de ce réseau de chaleur urbain. Le service public de production, transport et distribution d'énergie calorifique est assurée en régie par Bordeaux Métropole qui doit désigner un exploitant à qui elle confie contractuellement l'exécution des prestations suivantes :

- P1 - Fourniture de chaleur
- P2 – Conduite des installations
- P3 – Gros Entretien et Renouvellement
- S – Service aux usagers

Il s'agit d'un marché avec obligation de résultat vis-à-vis de la continuité du service.

L'actuel contrat avec la société Cofély Services parvient à son terme le 30 juin 2016. Les services ont mis au point un dossier de consultation des entreprises pour assurer ces prestations pendant une durée de 5 ans à partir de cette date.

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert au niveau européen, conformément aux articles 33 3ème alinéa, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, eu égard à l'estimation financière du marché, à savoir 780 000 €.

Les prix sont unitaires pour le P1 (marché à comptage dont les quantités dépendent du climat) et forfaitaires pour les autres prestations. Ils sont révisibles trimestriellement.

A l'issue de cette procédure d'appel d'offres ouvert, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 14 avril 2016, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ENGIE Cofely pour un montant total de 629.000,00 € HT.

La dépense résultant du marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe réseau de chaleur de l'exercice 2016 et suivants, programme 008, compte 611.

En conséquence, afin d'assurer la mise en oeuvre de cette prestation, il vous est aujourd'hui demandé :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ci-dessus référencée attributaire ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue de la procédure de passation avec publicité européenne.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L.5217-2,

Vu le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 33 3ème alinéa et 57 à 59,

Vu la décision de la CAO en date du 14 avril 2016 attribuant le marché,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT le transfert de l'exploitation du complexe énergétique environnemental de Saint-Médard-en-Jalles à Bordeaux Métropole,

CONSIDERANT QUE :

Il est nécessaire d'assurer l'exploitation du réseau de chaleur urbain de Saint-Médard en Jalles Hastignan,

Afin de répondre à ce besoin, une consultation publique a été organisée,

Cette consultation publique, eu égard à l'estimation financière des services métropolitains, a pris la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne,

Par décision en date du 14 avril 2016, la CAO a attribué le marché à l'entreprise ENGIE Cofely,

Il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise attributaire précitée,

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise ENGIE Cofely ayant émis l'offre économiquement la plus avantageuse, dont le montant s'élève à 629.000,00 € HT.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits de fonctionnement ouverts à cet effet au budget annexe réseaux de chaleur des exercices 2016 et suivants, programme 008, article 611.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 avril 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2016	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Anne WALRYCK
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2016	